

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de PLERIN

en date du 22 mars 2008

---

**Étaient présents** : MM KERDRAON, LAIR, BERTHAULT, PEDRON, DUREL, BENIER, HENRY, FLAGEUL, MESGOUEZ, COATLEVEN, GALLE, LE COAT, BURLOT, LE ROUX, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS, BERTRAND, ESSEMILAIRE, QUEMERE, GOURDAIS, LE TIEC, DANIEL, FAISANT, DAGORN, GUILLAUME, BATTAS, TAILLEBEAU, TREMEL, DUBOIS, DACHEUX, PIERRE, KERHARDY

Ouverture de la séance à 10 heures 30

Suspension de séance à 11 heures

Reprise de la séance à 11 heures 10

---

## 1. Installation du Conseil Municipal

Après appel nominal des Conseillers Municipaux présents et lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des opérations électorales du dimanche 16 mars 2008, Monsieur Yves LE FAUCHEUR, Maire sortant, déclare installer dans leurs nouvelles fonctions de Conseillers Municipaux, les personnes élues le dimanche 16 mars 2008.

## 2. Election du Maire

Sous la présidence de Monsieur COATLEVEN, doyen d'âge de l'assemblée, Après avoir demandé aux éventuels candidats de se faire connaître, Monsieur COATLEVEN, fait part de la candidature de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Président fait procéder à l'élection du Maire, par un scrutin à bulletins secrets.

Composition du bureau électoral : Mademoiselle Gwénaëlle BATTAS  
Monsieur Jérôme KERHARDY

Le scrutin, dépouillé par le bureau électoral, a donné les résultats suivants :

Les 6 élus de l'opposition ne prenant pas part au vote,

Inscrits	33
Votants	27
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Bulletins litigieux (blancs et nuls)	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
A obtenu Monsieur KERDRAON	27

Monsieur Ronan KERDRAON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu Maire de la commune de PLERIN et est immédiatement installé.

### 3. Détermination du nombre d'Adjoints

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 27      Voix contre 0      Abstention 6

la création de 8 postes d'Adjoints au Maire.

### 4. Election des Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, Maire, procède à l'élection des Adjoints au Maire au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, les membres de l'opposition ne prenant pas part au vote

Composition du Bureau Electoral : Mademoiselle Gwénaëlle BATTAS  
Monsieur Jérôme KERHARDY

Les 6 élus de l'opposition ne prenant pas part au vote,

Inscrits	33
Votants	27
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait reconnaître	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
<b>A obtenu :</b>	
<b>Liste de Monsieur René LAIR – (en lettres)</b>	<b>27</b>

La liste de Monsieur René LAIR ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

1. Monsieur René LAIR
2. Madame Anne-Marie BERTHAULT
3. Monsieur Robert PEDRON
4. Madame Anne-Marie DUREL
5. Monsieur Jean-Marie BENIER
6. Madame Soizic HENRY
7. Monsieur Didier FLAGEUL
8. Madame Delphine MESGOUEZ

### 5. Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 33      Voix contre 0      Abstention 0

de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L. 123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La séance est levée à 11 heures 37

Le Maire,

Ronan KERDRAON